

DEC140048DR12

Décision portant nomination de M. Pierre BARTHELEMY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université d'Aix-Marseille (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC133017DGDS portant création de l'unité mixte n° UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M) et nommant M. Bruno TORRESANI en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 18 décembre 2014 ;

Considérant que M. Pierre BARTHELEMY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 10 au 12 octobre 2005 et du 8 au 11 novembre 2005,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Pierre BARTHELEMY, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille (I2M), à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. Pierre BARTHELEMY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Pierre BARTHELEMY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 décembre 2014

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
M. Bruno TORRESANI

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du président de l'Université d'Aix-Marseille
M. Yvon BERLAND

Visa du Directeur de l'Ecole Centrale de Marseille
M. Frédéric FOTIADU